

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lorraine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CROUS LORRAINE

- VU** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants,
- VU** le Code Général de la fonction publique, créée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,
- VU** le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- VU** l'Arrêté du 26 janvier 2023, nommant Monsieur Frédéric LÉONARD, Directeur Général du CROUS Lorraine à compter du 1^{er} février 2023,
- VU** la décision du Directeur Général du CROUS Lorraine en date du 04 septembre 2012 affectant Madame Fabienne THIEBAUT à la Direction des Ressources Humaines – Traitement, à compter du 1^{er} septembre 2012.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation à Madame Fabienne THIEBAUT, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines – Cellule Carrière et Traitements, à l'effet de signer, tous les documents et actes suivants relevant du fonctionnement de son service et concernant l'ensemble des personnels de l'établissement :

- les attestations d'employeur,
- les certificats de congés de maladie (attestation de salaire et annexes),
- les déclarations d'accident de service ou de travail.

ARTICLE 2 :

La présente décision, qui prend effet à compter du 25 mars 2024, se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement. Les dispositions de la présente décision prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant et du délégataire.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du CROUS Lorraine.

Fait à Nancy, en deux exemplaires, le 25 mars 2024.

Le Directeur Général
du CROUS Lorraine

Frédéric LÉONARD

L'Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines
du CROUS Lorraine

Fabienne THIEBAUT

